

Info



Accueil Info Info Lorient Pourquoi le projet de thalasso à Larmor-Plage est-il controversé ?

Mardi 13 juin 2023 19:50

Pourquoi le projet de thalasso à Larmor-Plage est-il controversé ?



Quatre membres du collectif Stop Thalasso (Évelyne Maho, de Tarz Heol, et Olivier Mazéas, agriculteur à Plœmeur, à gauche) sur le terrain sur lequel le projet doit s'implanter. © Ouest-France

Ce dimanche 18 juin 2023, les opposants à un projet de thalassothérapie à Larmor-Plage (Morbihan) se rassemblent sur le site à Kerguelen. Ils n'ont pas eu gain de cause en justice. Le promoteur et la mairie, eux, sont bien déterminés à aller au bout.

Les opposants à un projet de [thalassothérapie à Larmor-Plage \(Morbihan\) se rassemblent sur le site à Kerguelen](#), ce dimanche 18 juin 2023. Ouest-France fait le point sur le dossier.

Que va-t-il se passer dimanche 18 juin, à Larmor-Plage ?

Le maire de Larmor-Plage craint une « **semi Zad** ». [Le collectif Stop Thalasso](#), rassemblant une quinzaine d'associations, collectifs (Les Soulèvements de la Terre, Extinction Rebellion...), partis (EELV, LFI, PCF...), organise un rendez-vous sur site, dès 10 h, avec prises de paroles, balades naturalistes, baignade symbolique. Et un *dress code* « thalasso : peignoir, serviette sur la tête ». L'objectif : « **Informers les gens sur le projet.** »

Lire aussi : [Thalasso à Larmor-Plage. « Le projet doit évoluer pour un moindre impact », selon le promoteur](#)

De quel projet parle-t-on ?

En décembre 2019, le groupe baulois Relais Thalasso déposait un permis de construire, pour implanter, à Kerguelen, sur un site de 4 hectares (situé entre la route menant au centre de Kerpape, le centre nautique, la RD152 et un site du conservatoire du littoral), [un complexe comprenant un centre de thalassothérapie de 3 500 m²](#) avec trois piscines d'eau de mer, un hôtel 4 étoiles de 130 chambres, deux restaurants et des espaces de réception. Un investissement à 30 millions d'euros.

L'idée de thalasso à Larmor, sur ce site classé en « zone à urbaniser » appartenant à Lorient agglomération et exploité par un agriculteur en attendant, est un serpent de mer. Un premier projet avait été imaginé en 1991, puis un deuxième en 2009, sans succès. La première pierre n'a pas été posée, le projet étant gelé à la suite d'une action en justice.

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Lorient

✉ Votre e-mail

Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Additi Multimedia pour recevoir les newsletters sélectionnées. [En savoir plus](#)

Exprimez-vous ! 46

Sondage. Quelle est la destination de vacances de vos rêves ?

L'info en continu

À Lorient, on casse les codes...

13/06/23 - 20:56

Lanester. Trois voitures se...

13/06/23 - 20:46

Des araignées rouges au bloc ...

13/06/23 - 20:28

Natation. Championnats de France...

13/06/23 - 20:17

À bord du Bretagne, les...

13/06/23 - 20:00

Toute l'info en continu

Infos les + lues

Infos les + commentées

N°1 **Ligue 1. Le FC Lorient refuse de libérer son entraîneur...**

N°2 **Meurtre d'Iris à Lanester : un homme d'une...**

N°3 **Meurtre d'Iris à Lanester : qui est l'homme placé...**

N°4 **Quéven. Il transporte une bombe dans le coffre de sa...**

N°5 **Meurtre d'Iris à Lanester. L'ADN de l'homme mis en...**

Quiz et jeux



Quatre associations avaient déposé un recours en annulation du permis de construire, accordé au groupe Relais Thalasso, pour son projet à Kerguelen. Ils n'ont pas eu gain de cause en justice. © ASA GIMBERT

Où en est-on juridiquement ?

Le collectif, créé il y a trois mois, prend le relais de quatre associations (dont Tarz Héol et les Amis des chemins de Ronde) qui avaient déposé un recours au tribunal administratif contre le permis de construire accordé le 19 janvier 2021. Avec une action en référé, ce qui gèle le projet jusqu'à l'extinction des recours. [Le tribunal avait annulé le permis, le 3 juin 2022, pour des questions procédurales.](#) Le maire et le promoteur avaient fait appel. [Le 30 mai 2023, la cour administrative d'appel de Nantes a finalement annulé cette décision, ressuscitant le projet.](#) Les quatre associations ont deux mois pour former un recours devant le conseil d'État. Elles hésitent.

Quels sont les arguments des détracteurs ?

[Dans une pétition, lancée le 9 juin](#), ils sont listés en chiffres : 4 hectares de terres agricoles perdues, 9 892 m² de bâtiments sur 4 niveaux construits « **dans un environnement non urbanisé proche d'une zone naturelle d'intérêt écologique** », 250 000 litres d'eau de mer pompée par jour, chauffée puis rejetée en mer « enrichies de substances non filtrables, comme les boues, les cosmétiques », 500 véhicules par jour en plus sur ce secteur, un prix de vente bradé de 55 €/m² pour une « **privatisation de notre patrimoine littoral** ».

« **Le projet est pile sous les 10 000 m² de construction, limite au-delà de laquelle le préfet aurait été tenu de demander une étude complète environnementale** », explique aussi Evelyne Maho de Tarz Héol.

La pierre d'achoppement selon elle : « **le Scot (schéma de cohérence territoriale) fait valoir une continuité urbaine, entre Kerroch (Ploemeur) et Larmor, ce qui permet de contourner la loi Littoral. Mais il ne devrait pas y avoir d'extension d'urbanisation ici.** »

Plus globalement, Olivier Mazéas, agriculteur à Ploemeur, met en avant le « bien commun » face au « **réchauffement climatique, manque d'eau...** »

Que répond le PDG du groupe Relais Thalasso ?

En résumé, Jean-Pascal Phélippeau, contacté ce 12 juin, indique que « **le projet doit évoluer, pour être moins impactant. Entre le moment où on l'a conçu en 2017 et aujourd'hui, il s'en est passé des choses.** »

Pourquoi le maire soutient le projet ?

« **Nous sommes déterminés à aller au bout**, affirme le maire Patrice Valton. **Le projet s'inscrit dans un périmètre constructible, sur un terrain classé au Scot pour recevoir un équipement de tourisme, à 200-300 m du rivage certes, mais dans une zone où l'urbanisation existe déjà (centre de rééducation de Kerpape, centre nautique, centre de vacances des armées, et une quarantaine de maisons dans un hameau). Larmor-Plage en a besoin pour avoir une capacité hôtelière suffisante. C'est une station balnéaire qui vit de son tourisme.** »

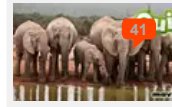
Le maire annonce que « **le projet sera retravaillé pour être en conformité avec le nouveau plan local d'urbanisme.** » Il devra faire l'objet soit d'un nouveau permis (qui pourrait aussi être attaqué), soit d'un permis modificatif. Une réunion est prévue avec le promoteur et l'agglomération début juillet.

Sur le prix de vente du terrain, établi par France Domaines, « **dérisoire par rapport au prix du marché** », il explique que les terrains vendus zone de Kerhoas étaient vendus au même prix et que c'est pour « **porter un équipement producteur d'activités et d'au moins 80 emplois** ».

Nadine BOURSIER. Ouest-France



Quiz. Les photographes et les photographies célèbres



Quiz. 10 questions sur les éléphants



Quiz. L'amitié dans la littérature

Tous les quiz



Lorient maville.com

Suivre la Page

15 K followers

Donnez votre avis



> Abonnez-vous 1^{er} mois offert

> Acheter le journal du jour



Les avis des internautes

* Votre commentaire...

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'utilisation** et de **la politique de données personnelles**.

Envoyer

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Additi Multimedia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Additi Multimedia - ZI Rennes Sud-Est, - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus**

RUBRIQUES SITE MAVILLE

[Accueil](#)

[Info](#)

[Sport](#)

[Restaurants](#)

[Cinéma](#)

[Sorties](#)

[Jeux](#)

[Shopping](#)

[Météo](#)

[Pratique](#)

[Bons plans du jour](#)

[Devenez annonceur](#)

[Cookies](#)

[Données personnelles](#)

[Mentions légales](#)

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Modifier le consentement](#)

SITES OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#)

[Ouest-France Auto](#)

[Ouest-France Immo](#)

[Ouest-France Emploi](#)

[Ouest-France Solidarité](#)

[Incubateur OFF7](#)

[Comparateur Assurances](#)

[Infocale](#)

[Bons plans Ouest-France](#)

[Commerces Ouest-France](#)

[Comparateur de produits](#)

[Codes promo](#)

Angers Brest Caen Clermont-Ferrand Le Mans Lille Marseille Montpellier Nantes Nice Nîmes Quimper Rennes Toulon Tours Vannes
Dinan Fougères Guingamp Lannion-Perros Ploermel Pontivy Redon Saint-Brieuc Saint-Malo Vitré



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement



par



© Copyright maville.com | WEB66

